

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 05 juillet 2021

L'an 2021, le lundi 05 juillet 2021 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Marcel BOUCHER, Geraldine CHAPELAIN, Cyril GARREAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN, Freddy BIZARD, Jean François CARRIERE, Freddy BIZARD

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Votants : 11

Pouvoir(s) : de Pierre de MONICAULT à Jean Michel de MONICAULT, Alexandre GUENEAU à Géraldine CHAPELAIN

Date de convocation : le Mardi 29 juin 2021

- ✓ **Nomination d'un secrétaire : Jean François CARRIERE**
- ✓ **Approbation de l'ordre du jour de séance : accord à l'unanimité.**

1. Approbation du compte rendu du lundi 07 juin 2021, aucune remarque du conseil

2. Gestion personnel communal :

- Attente conclusion de la commission de réforme du 09 juillet 2021 sur la mise en retraite d'un agent suite à problèmes de santé.
- L'agent en rupture conventionnelle continue à travailler à plein temps par intérim, ce qui nous exempt de lui payer l'aide au retour à l'emploi.
- **Prolongation du stage de 3 semaines** de Kevin BLEINE stagiaire du 28 juin 2021 jusqu'au 18 juillet 2021.
- **Proposition d'embauche** : Compte tenu du résultat satisfaisant des 8 semaines de stage de KEVIN BLEINE, le maire propose son embauche à partir du mois de septembre (le 6)
 - Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a mis en place des dispositifs pour tenter de résoudre le chômage.
 - La commune peut prétendre au dispositif « Contrat unique d'embauche /contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Ce contrat permet l'embauche d'une personne qui rencontre des difficultés d'accès à l'emploi, avec une aide financière importante et une exonération d'une partie des cotisations patronales de sécurité sociale.
 - La commune pourrait utiliser ce dispositif afin de répondre à certains besoins du service d'entretien de la commune de Croisy sur Eure.

Les conditions d'embauche préconisées par CAPEMPLOI sont les suivantes :

- Ce poste se fera dans le cadre d'un emploi jeune "Parcours emploi Compétences" (contrat aidé (CUI-CAE-PEC))
- Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 11 mois suivi d'une embauche avec Contrat à Durée Indéterminée (CDI). (Possible CDI directement ?)
- Durée de travail de 35 heures par semaine.
- Salaire correspondant à celui du SMIC
- Aide financière de ce contrat : 35% du salaire (net + charge) sur la base de 30H00 de travail par semaine.
- Date de démarrage du contrat : 6 septembre 2021 compte tenu des éléments suivants :